

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

10 DÉCEMBRE 2025

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle habituelle du conseil à 19 h 38 mercredi le 10^e jour du mois de décembre 2025. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Claude Boivin, Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, James Dufour et Sébastien Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Jo-Annie Boulianne.

2025-12-34

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2025-12-35

**1. AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 22^E
ÉDITION DU TRIATHLON DE CHARLEVOIX ET
POUR APOSER DES PANNEAUX D’AFFICHAGE**

ATTENDU QUE le Triathlon de Charlevoix tiendra ses activités du 3 au 5 juillet 2026 ;

ATTENDU QU’une demande d’autorisation datée du 27 novembre 2025 a été reçue à la municipalité afin d’utiliser le territoire pour la tenue Triathlon 2026 et la pose de panneaux d’affichage;

ATTENDU QUE la demande pour la pose des panneaux d’affichage consiste également à la pose et au ramassage des oriflammes, au soutien de 2 pompiers pour la fermeture de la route et l’utilisation de la Base de plein air du lac Nairne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise selon les adaptations nécessaires la tenue de la 22^e édition de l’événement du Triathlon de Charlevoix 2026, du 3 au 5 juillet 2026 ;

QUE la municipalité autorise la tenue du Triathlon 2026 ainsi que la pose et l’enlèvement des panneaux d’affichage par la Municipalité.

QUE le conseil autorise le soutien de 2 pompiers pour la fermeture de la route ;

QUE le conseil autorise l’utilisation de la Base de plein air du lac Nairne pour la tenue de l’événement.

2025-12-36

2. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 40.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 10 décembre 2025, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.